

Commune : **NANTES (44)**
Localisation : **Bâtiment CAP44 3/5 Quai Marcel Sembat**

Nature du plan : **PLAN D'INTERIEUR**
Rez-de-chaussée et entresol

Echelle : **1/100**
Demande d'Alignement : oui non
Raccord Lambert II : oui non
Raccord NGF : oui non
Cotes normales : oui non
Cotes orthométriques : oui non

Dossier : **N.160.2012**
Fichier : **CAP44.dwg**
Date : **12.03.2013**
Terrain :

LT	ICR
----	-----

Bureau :

LT	
----	--

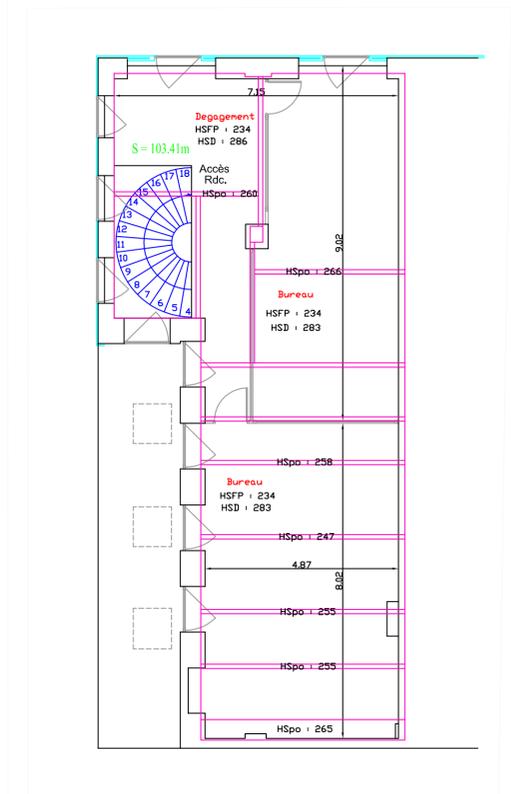
Plan réalisé à partir de relevé d'un état existant comprenant des habillages aux murs et plafonds. Un relevé de récolement après démolition des habillages et cloisons devra être réalisé afin de confirmer les épaisseurs de murs et des poutres ainsi que les hauteurs de ces dernières.

Modifié le :	Dossier :	Objet :	Terrain	Bureau

PERIMETRE : oui non
Borné :
Approuvé par les riverains :
PROJET : oui non
Application graphique :
Cotes graphiques provisoires :
Surfaces graphiques provisoires :
Cotes chaînées :
Surfaces d'arpentage :

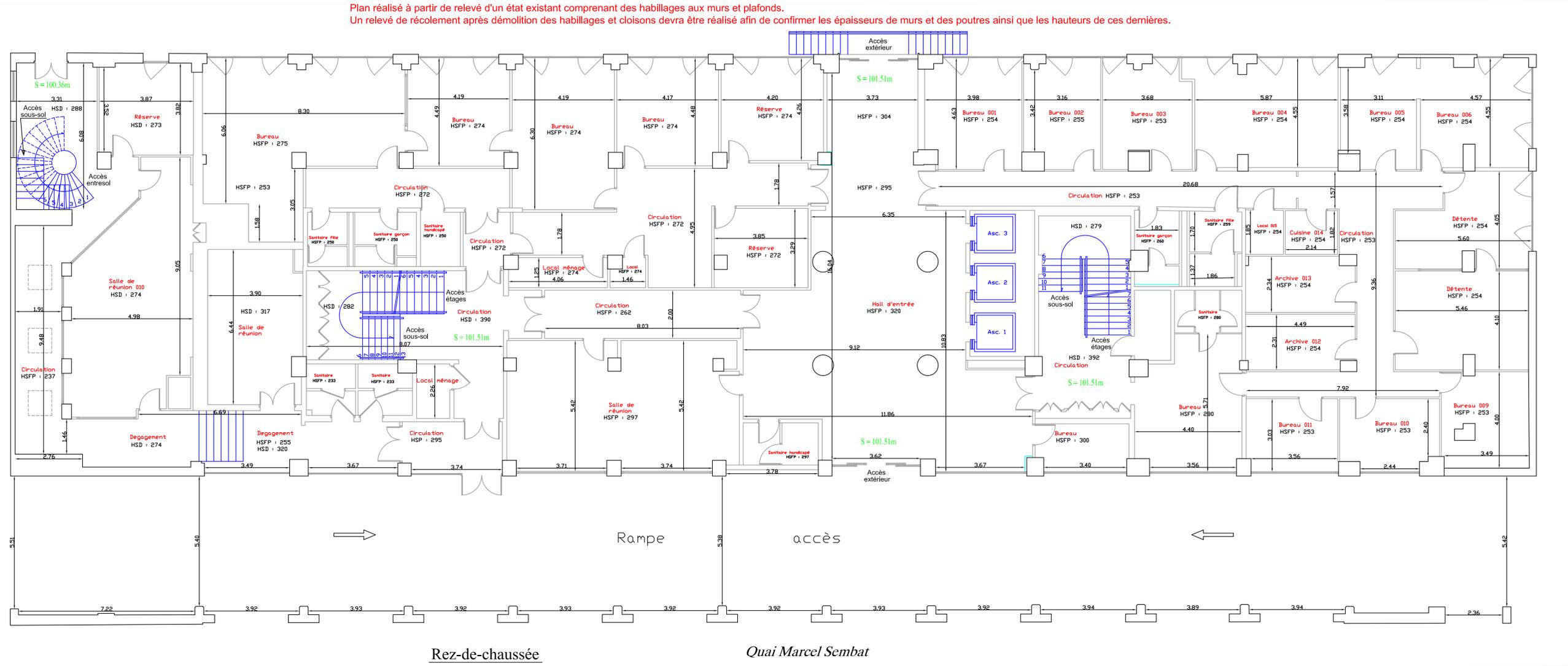
NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

Société Civile Professionnelle
Maïore Vignon & Baisieux
Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G.
67 rue APPERT - B.P.48 746 - 44187 NANTES Cédex 04
Tél 02 40 46 23 80 - Fax 02 40 46 51 74 - nantes@maïore-vignon.com



Entresol

Légende
Poutres de structure (entresol)
S=103.41m Niveau altimétrique moyen (système local)
Structure présumée
Poutres visibles
HSpO : Hauteur sous poutres (en cm)
HSFP : Hauteur sous faux plafond (en cm)
HSP : Hauteur sous plafond (en cm)
HSD : Hauteur sous dalle (en cm)



Rez-de-chaussée

Quai Marcel Sembat

Plan réalisé à partir de relevé d'un état existant comprenant des habillages aux murs et plafonds.
Un relevé de récolement après démolition des habillages et cloisons devra être réalisé afin de confirmer les épaisseurs de murs et des poutres ainsi que les hauteurs de ces dernières.